Tarbes (65) : sous curatelle, il devait mendier et remettre 250 € tous les quinze jours ; son exploiteur condamné à un an ferme

17/11/2026 à 17h35



Un homme de 39 ans a été condamné lundi 16 novembre par le tribunal de Tarbes à 24 mois de prison, dont un an ferme, pour avoir exploité un homme vulnérable en le contraignant à mendier.

La victime, placée sous curatelle renforcée, expliquait avoir dû remettre à son exploiteur l'argent récolté chaque jour dans les rues de Tarbes, mais aussi les 250 € qui lui étaient alloués par son curateur tous les quinze jours. Elle dénonçait des coups et des menaces de mort visant également sa compagne. Le condamné souhaitait notamment acheter un camping-car avec les sommes extorquées.

Les policiers ont retrouvé de l'argent liquide et des messages demandant à la victime combien elle avait recueilli et où elle

devait mendier. Le tribunal a prononcé un sursis probatoire de douze mois sur les vingt-quatre, ainsi qu'une interdiction de paraître cinq ans dans les Hautes-Pyrénées. Le prévenu devra verser 3 000 € de réparation à la victime et 800 € à sa compagne.

Source : La Dépêche du Midi, 17 novembre 2026.

Photo d'archives : palais de justice de Tarbes, Florent Pécassou / Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0.